

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****N° DEL2025-045 - CESSION DE MATERIELS REFORMES - AUTORISATION DE VENTE**

| Nombre d'élus |          |         |
|---------------|----------|---------|
| En exercice   | Présents | Votants |
| 33            | 22       | 28      |

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

**Présents :**

M. Denis SERRE, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Claire USCLAT, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Françoise MERLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Valérie BASIN, M. Ludovic GERMAIN, M. Alain OUDARD, M. Christian MONTAGARD, M. Philippe ROUX, M. Joseph RECCHIA, Mme Eulalie RUS, M. Eric BRUXELLE, M. Jean-Gabriel OLIVIER, M. Gérard GAILLARD, M. Olivier COLLIGNON, M. Christophe OUVIER, M. Alain PARENT, M. Nicolas VALIENTE.

**Absents non excusés :**

Mme Marine VULPIAN, Mme Andréa TALLIEUX, M. Vasco GOMES.

**Absents excusés :**

M. Serge FUALDES, M. Frédéric CHABAUD.

**Procurations :**

Mme Valérie CANILLAS donne pouvoir à M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à Mme Françoise MERLE, M. Jérôme CAPDEVILLE donne pouvoir à Mme Valérie BASIN, Mme Jocelyne RAVET donne pouvoir à M. Alain OUDARD, Mme Amandine AUDOUARD donne pouvoir à Mme Sabine PLANEILLE, Mme Christiane BAUDOUIN donne pouvoir à M. Christian MONTAGARD.

**Secrétaire de séance :** Madame MEYNARD Annie

Pour les besoins des services, la Ville réalise régulièrement des acquisitions de véhicules ou de matériels pour la conduite des missions de services publics. Elle procède également au renouvellement desdits biens lorsque ces derniers deviennent obsolètes ou non réparables. Ceux –ci doivent alors être retirés de l'actif comptable puis réformés. A l'issue, ils peuvent être mis en vente ou détruits.

Pour vendre facilement ces biens, la commune utilise une plateforme de vente en ligne spécialisée dans les collectivités : [www.agorastore.fr](http://www.agorastore.fr) . Ce site est accessible aux particuliers, professionnels, associations et autres collectivités préalablement inscrits. Les ventes sont conclues systématiquement avec le plus offrant et génèrent ainsi une recette pour la Ville.

En application de la délibération n°20-014 du 26 mai 2020 le Maire est autorisé à procéder aux ventes inférieures à 4 600€ TTC. Au-delà de cette somme, il revient au Conseil Municipal de se prononcer.

Aussi la présente délibération a pour objet d'autoriser la vente des biens détaillés ci-dessous désormais non utilisés par les services.

Vu Le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission travaux - voirie du 6 mai 2025,

Considérant la volonté de la Commune de procéder à la mise en vente des biens qui ne sont plus utilisés par les services,

**APRÈS** en avoir délibéré, **DÉCIDE,**

Article 1 : D'autoriser la mise en vente aux enchères en ligne les biens visés ci-dessous :

| Désignation            | N° Inventaire | Mise à prix (€) TTC |
|------------------------|---------------|---------------------|
| Citroën C4 (GA-001-DW) | 21-0234-2182  | 15 000.00€          |
| Citroën C4 (ER-374-VY) | 17-0515       | 5 000.00€           |

Article 2 : De dire que les ventes se concrétiseront avec les acheteurs ayant remportés les enchères c'est-à-dire ayant effectués les offres les plus élevées.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Madame MEYNARD Annie  
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ  
Maire



*Publiée le 21-05-2025*